



## **DECLARATION LIMINAIRE**

**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES  
JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE CAEN**

**F3SCT**

**24 juin 2026**

**Madame la secrétaire générale présidant le CSA, mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,**

Nous voici réunis en formation spécialisée du CSA en plein épisode caniculaire. Il s'agit du deuxième de l'année, alors que nous ne sommes qu'au mois de juin.

Si certaines juridictions, telles que le SAR et la Cour d'appel, ont mis en place des solutions pour rendre ces épisodes plus supportables — comme la mise à disposition de ventilateurs, de brumisateurs, de bouteilles d'eau ou le recours accru au télétravail —, d'autres restent bien en deçà des mesures préconisées dans la note du 26 mai 2026.

L'adaptation des horaires de travail, permettant aux agents d'arriver et de repartir avant l'apex des pics de chaleur, est notamment passée sous silence dans l'écrasante majorité des juridictions du ressort. Ces épisodes caniculaires à répétition mettent également en lumière les problèmes structurels de nos bâtiments, en particulier les plus récents, dont les écarts de température rendent toute activité insupportable. Il est indispensable que les architectes et les gestionnaires de PPP rendent des comptes sur ces véritables étuves qui font courir des risques tant aux agents qu'aux justiciables.

L'autre sujet majeur de ce premier semestre, celui des risques psychosociaux (RPS), est malheureusement devenu un marronnier qui revient systématiquement à chaque réunion de cette instance. Si des mesures palliatives ont été prises lors des deux CSA FS exceptionnels de ce début d'année, il n'existe toujours pas d'outil de prévention efficace face à des situations qui ne sont pourtant pas inéluctables. Les indicateurs restent inchangés : surcharge de travail, sous-effectif, manque de formation et d'encadrement.

Les résultats sont, eux aussi, trop connus : burn-out, dépression, absentéisme, voire autolyse chez les personnels, ainsi que des délais interminables et des drames humains pour les justiciables. Les débats animés suite à la dramatique affaire Lyhanna mettent en lumière le manque de moyens matériels et humains comme facteurs aggravants de ces tragédies.

Fidèles à notre ligne, qui est de - DEFENDRE CELLES ET CEUX QUI FONT TENIR LA JUSTICE -, nous, organisation majoritaire au sein des personnels de greffe, appelons à l'instauration d'une véritable politique de prévention des RPS au sein du ressort de cette Cour d'appel.

Merci de votre attention.